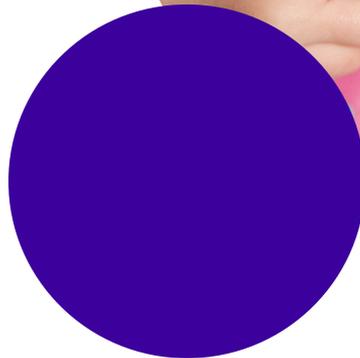


RESODYS Réseau de santé régional

Spécialiste des Troubles Neurocognitifs
chez l'enfant et l'adolescent



Livret d'information
à destination des professionnels de
santé

 **NEURODYS**
PACA

Présentation

RESODYS, réseau de santé, a été créé sous l'impulsion du **Dr Michel Habib** en 2002 en lien avec le **CERTA** de Marseille. Le réseau s'est constitué sur l'objectif d'une **prise en charge globale et coordonnée** étayée par des recherches et connaissances en neurosciences.

L'intervention de RESODYS s'appuie sur les **référentiels communs aux troubles TSLA** (cf. bibliographie) avec un **parcours de santé de niveau 2** s'inscrivant dans une organisation en niveaux de recours gradués selon la **HAS**.

NEURODYS PACA

Association de loi 1901 créée en 2002

ETABLISSEMENTS

RESODYS

Réseau de santé
régional spécialisé dans
les Troubles
Neurocognitifs

Organisation :
1 service central
5 pôles de proximité

SESSAD

20 places en file active

10 professionnels

ACTIONS

Repérage en REP+ (REPER
CE1, REPER Dys)

Remédiation musicale CP /
CE1

Classe Dys expérimentale
PRE (Hyères, Toulon, La
Seyne)

Prévention

Recherche

Conseil scientifique

FORMADYS

Association de loi 1901 créée en 2011

Formations

**Cycles longs et
courts**

-

Colloques

-

Conférences

-

**Formation des
professionnels de
l'Education Nationale**

PARTENAIRES DU RESEAU



Missions du réseau de santé - Résodys

COORDINATION DE PARCOURS DE SOINS

Inclusion selon critères

Evaluation pluridisciplinaire

Projet de soins/préconisations pédagogiques (cf. PPCS - HAS - octobre 2019)

Rééducation (actes dérogoatoires, le cas échéant)

Appui à la coordination

Appui aux familles

Suivi

APPUI AUX TERRITOIRES ET AUX PROFESSIONNELS

Déclinaison d'un plan de formation régional et territorial : information/sensibilisation 1er recours

Formation 2e recours (médecin, psychologue, rééducateurs)

DU

Promotion des bonnes pratiques professionnelles / diffusion des outils

Revue de cas

REPERAGE ET PREVENTION

Définition d'une stratégie avec les rectorats et les moyens adaptés à la pratique pédagogique

Sensibilisation des professionnels enseignants sur le repérage

Actions d'appui auprès des enseignants (conseil sur une situation spécifique, conseils généraux...)

Diffusion des outils de repérage et d'accompagnement (ex : livrets)

CRITERES D'INCLUSION

Langage oral
Langage écrit
Geste graphique
Raisonnement logicomathématique
Motricité
Attention avec ou sans hyperactivité
Interactions sociales
Mémoire

6 à 20 ans

Répercussions dans la vie quotidienne
Sévérité/complexité des troubles
Réponse insuffisante du Niveau 1

La suspicion d'un déficit intellectuel ou de symptômes de type autistique ne constitue pas un critère d'exclusion.

1ER NIVEAU TROUBLE « ISOLÉ »

Concerne les troubles dont le **diagnostic est simple**, avec une prise en charge possible de proximité par des **spécialistes de ville** (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie), sous la responsabilité du **médecin de l'enfant** (médecin généraliste ou pédiatre), et en lien avec le médecin scolaire ou de la protection maternelle et infantile.

2E NIVEAU « TROUBLES COMPLEXES OU INTRIKUÉS »

Concerne les **troubles complexes ou intriqués**, nécessitant une **évaluation pluridisciplinaire coordonnée** par un **médecin spécialisé** dans les TSLA, responsable de la synthèse médicale et du projet de soins. Il assure le lien avec l'école, la médecine scolaire, la famille et le médecin de l'enfant.

Ce second niveau de recours peut être porté par différents modes d'organisation : libéral, centres hospitaliers, associations.

3E NIVEAU SITUATIONS TRÈS COMPLEXES

Concerne les situations **très complexes** relevant de l'expertise des centres de référence des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (**CRTLA**). Leur mode organisationnel répond à un **plan d'action interministériel** en faveur des enfants atteints de troubles spécifiques du langage établi à la suite du rapport Ringard de 2000[1].

[1] <https://www.education.gouv.fr/propos-de-l-enfant-dysphasique-et-de-l-enfant-dyslexique-12842>

Profils de situations/acteurs du parcours



Coordination du parcours de soin

Le parcours du patient dans le réseau correspond à un process, soutenu par l'action des coordinatrices de proximité, tel que préconisé par la **HAS** et reposant sur une **hiérarchisation** des soins (niveau 1 pour les situations simples, niveau 2 pour les situations complexes).

Les modalités d'intervention directe auprès du public relève de la coordination téléphonique, des orientations et des informations et renseignements immédiats.

Dans ce parcours, le projet de soins et le projet de scolarisation s'articulent en s'appuyant sur des échanges d'informations et des temps de concertation.

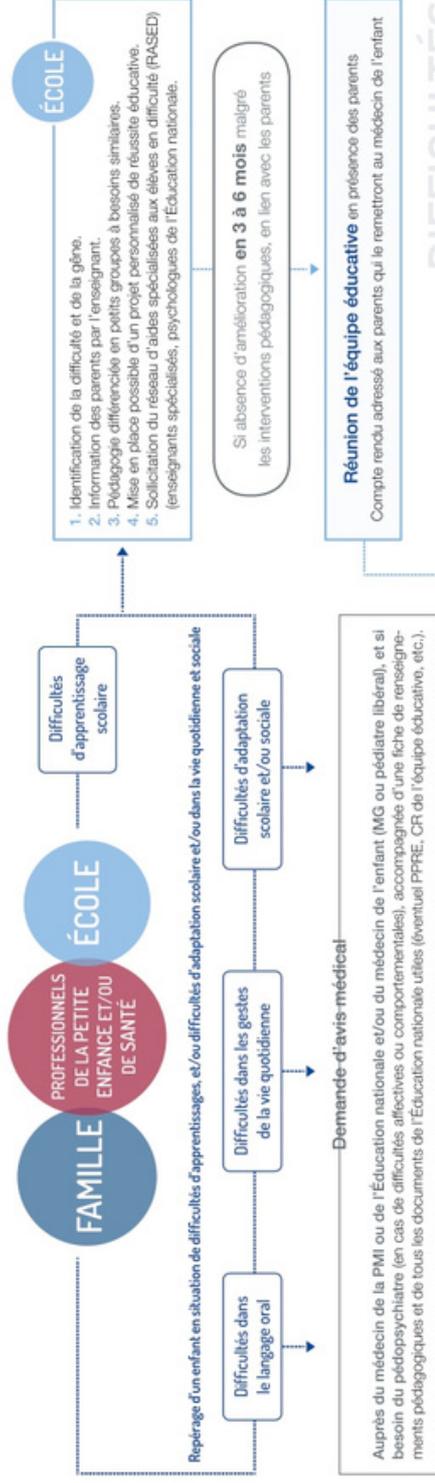
Des synthèses portant sur les troubles et leurs conséquences fonctionnelles sont communiquées aux familles et avec l'accord de ces dernières, aux professionnels de santé de l'Education Nationale.

Le réseau de santé répond donc a des besoins de niveau 2, avec une patientèle pour laquelle la rééducation s'avère insuffisante et/ou qui pose question pour ce qui est du diagnostic, sans pour autant nécessiter l'intervention du CHU (niveau 3).

Il apporte également un appui de niveau 1 pour éviter l'errance parentale (médicale et scolaire) par le point écoute DYS porté par les coordinatrices de proximité.

Enfin, une expertise de niveau 3 permet de couvrir une large gamme de besoins.

**Parcours de santé d'un enfant avec troubles
spécifiques du langage et des apprentissages**



Familles : soutien de l'enfant, accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de loisirs, participation aux décisions médicales et pédagogiques

**DIFFICULTÉS
TROUBLÉES**



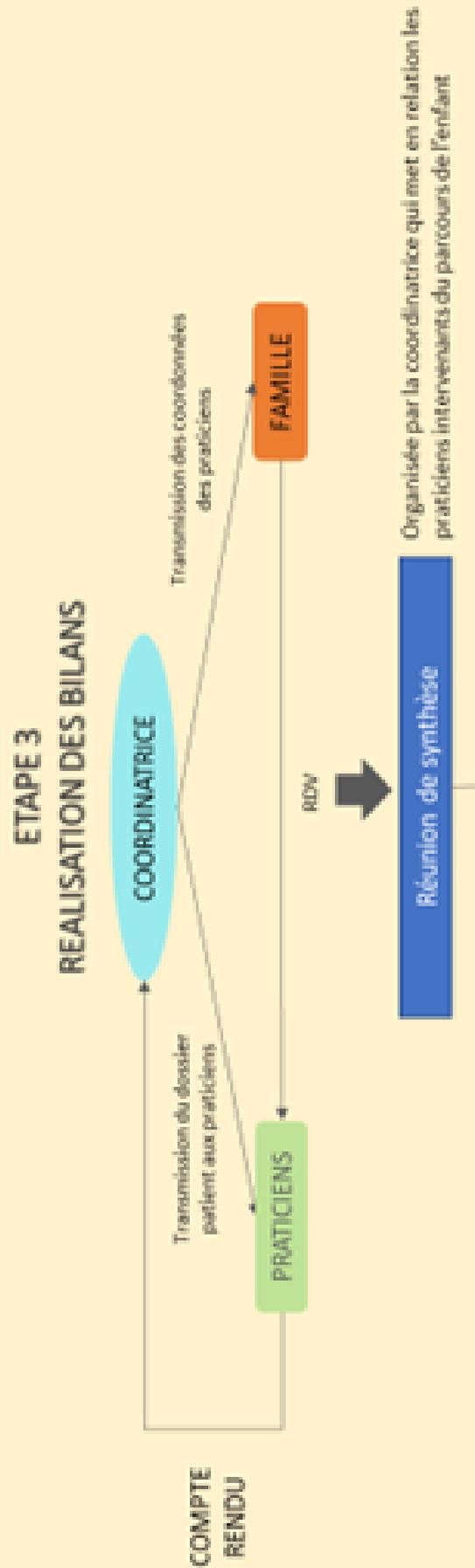
Si l'enfant a un **besoin d'aménagements et d'adaptations pédagogiques**

→ Mise en place d'un **plan d'accompagnement personnalisé (PAP)** à la demande de la famille ou du conseil de cycle ou du conseil de classe, après avis du médecin de l'EN (ou en l'absence de celui-ci, par le médecin suivant habituellement.

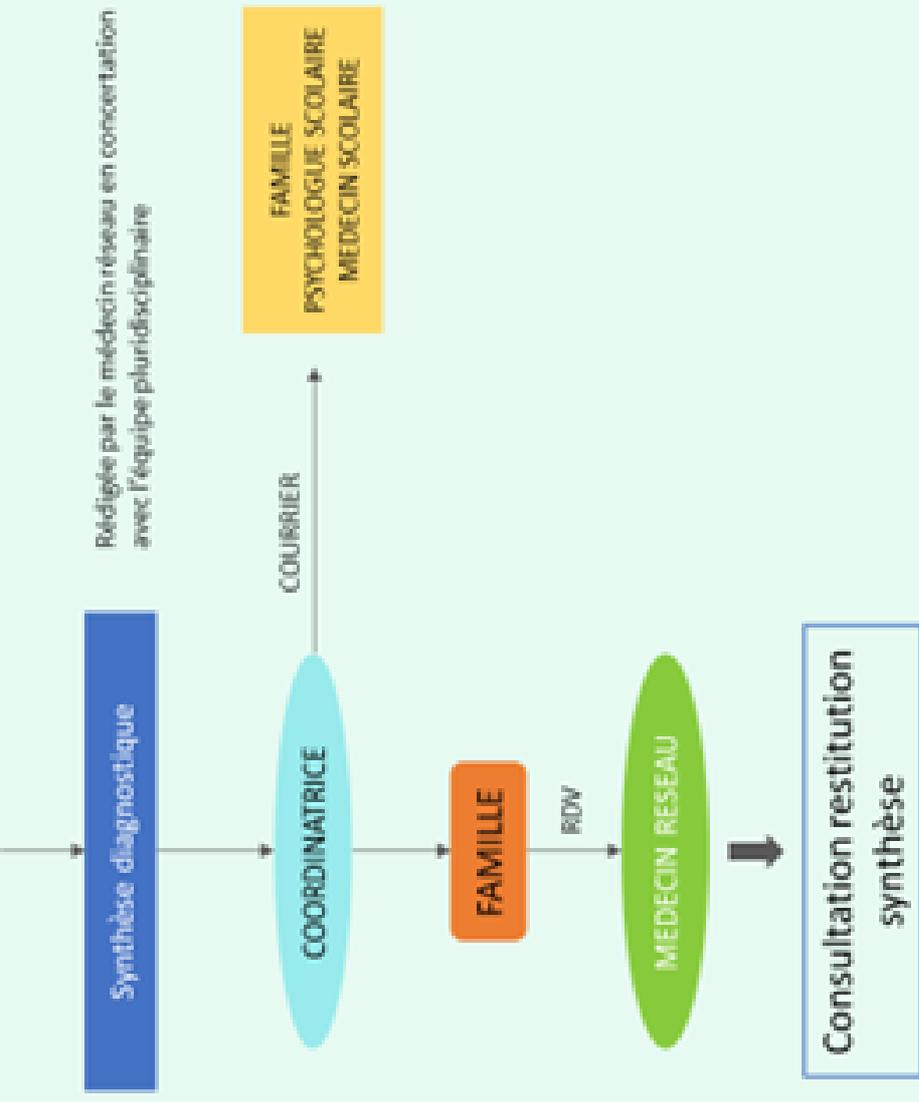
Suivi du plan d'accompagnement personnalisé assuré par les enseignants en lien avec le ou les rééducateurs.

Associations de parents ou d'usagers : écoute, information et accompagnement des familles

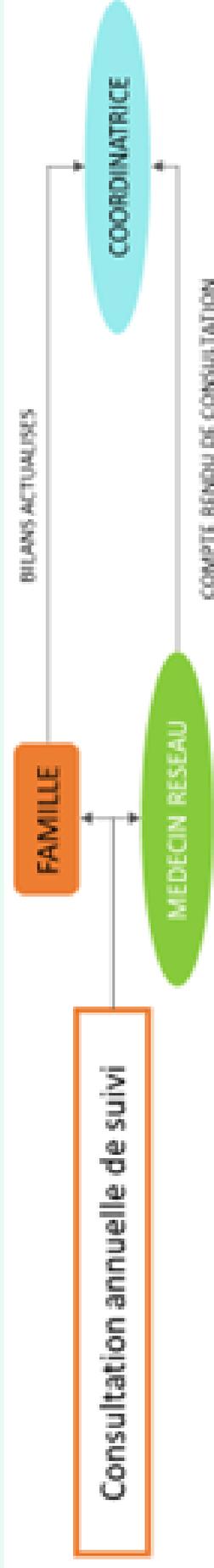
Coordination du parcours de soin



ETAPE 4 SYNTHESE



ETAPES SUIVI



Consultation annuelle de suivi

COORDINATRICE

Informier les familles : Assurer l'accueil téléphonique et/ou physique des familles ; analyser la primo-demande ; informer sur les TSLA et leurs prises en charge thérapeutiques et pédagogiques (acteurs...) ; communiquer sur les missions et modalités de prise en charge Résodys

Informier les acteurs territoriaux

Appui à la coordination des soins : Orienter les patients vers les professionnels de santé du réseau, créer et animer une équipe pluridisciplinaire, assurer un suivi, accompagnement des familles. Garantir le respect des critères d'inclusion des enfants. Soutenir la réalisation d'une démarche pluridisciplinaire. Veiller au bon déroulement des prises en charge du réseau.

Animation des territoires : Gérer les partenariats entre les différents acteurs, faciliter les liens entre les professionnels.

PRATICIEN

Orienter les familles auprès des coordinatrices

Informier les familles sur les différents bilans à effectuer

Effectuer les bilans / consultations dans le cadre du réseau

Participer aux réunions de synthèse avec l'équipe pluridisciplinaire

Assurer le suivi des enfants

ADHESION

NEURODYSPACA est une **Association** Loi 1901 créée en 2002 dont l'objet est de mettre en œuvre toute action destinée à améliorer le parcours de soins d'enfants et jeunes adultes atteints de Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages et/ou Troubles de l'attention. L'association a récemment affirmé son ouverture vers les Troubles du neurodéveloppement marquant ainsi sa volonté d'inscrire ses compétences dans un champ d'intervention plus global.

Le montant de la **Cotisation annuelle est de 15 €**

Votre adhésion à l'Association vous permet de soutenir notre action de coordination, de vous impliquer et de prendre part aux décisions et aux votes lors de l'Assemblée Générale.

ENGAGEMENT

En tant que professionnel de santé, je m'engage à adresser à la coordinatrice le compte rendu de consultation ou le compte rendu de bilan au début et à la fin de la prise en charge du patient par le réseau.

Je déclare accepter les modalités de fonctionnement établies par le réseau.

Je prends note que le paiement des actes de l'année en cours s'effectue sur une année civile seulement et m'engage donc à adresser au service comptable du réseau les factures d'honoraires maximum 6 mois après la réalisation de la prestation.

RÉMUNÉRATION

Les prestations dérogatoires des réseaux de santé sont attribués par L'ARS sous les recommandations de la HAS (prestation dérogatoires mentionnées à l'article L.162-45 du code de sécurité sociale).

Bilan neuropsychologique : 180€ bilan simple - 300€ bilan complet

Bilan psychomoteur ou ergothérapique : 140€

Participation à la synthèse : 30€ (tous professionnels, du réseau et hors réseau)

Références

Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage du 21 mars 2001
Ministère de l'Éducation Nationale Florence Weber, Jean-Charles Ringard.

Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec des troubles dys ?, HAS, Service
Presse, 31 janvier 2018

Conduites à tenir en médecine de premier recours devant un enfant ou un adolescent
susceptible d'avoir un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, Méthode
Recommandations pour la pratique clinique, Haute Autorité de Santé, 2014.

Société Francophone des Troubles des Apprentissages et du Langage (SOFTAL).

Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage
et des apprentissages, Haute Autorité de Santé - décembre 2017.

Parcours de soins des enfants et des adolescents présentant des troubles du langage et des
apprentissage, Commission Nationale de la naissance et de la santé de l'enfant, 2013

Contacts

Coordinatrice Marseille

resodys.marseille@neurodyspaca.org
06.52.49.26.63

Coordinatrice Aix-en-Provence

resodys.aix@neurodyspaca.org
06.42.49.31.45

Coordinatrice Var

resodys.var@neurodyspaca.org
06.72.11.82.14

Coordinatrice Vaucluse Arles

resodys.vaucluse.arles@neurodyspaca.
org
07.69.81.21.00

Coordinatrice Alpes Maritimes

resodys.alpesmaritimes@neurodyspaca
.org
07.81.26.55.73

Référente Régionale

resodys@neurodyspaca.org
07.49.50.42.22

NEURODYS PACA
3 Square Stalingrad
13001 Marseille
www.neurodyspaca.org

